



## ADHESION 2012 A L'ARIMC

✓ Etre adhérent c'est pouvoir :

- ◆ voter à l'assemblée générale, lieu où se prennent les décisions engageant l'avenir
- ◆ participer au conseil à la vie sociale des établissements
- ◆ agir pour l'évolution des structures existantes
- ◆ soutenir la création de nouvelles structures nécessaires pour les futurs adultes
- ◆ participer aux réflexions sur la prise en charge des IMC
- ◆ participer aux services et activités organisés par l'Action Associative notamment les loisirs et les vacances.

Je compte sur votre soutien financier et militant.  
Très cordialement,

Jean Luc LOUBET  
Président



A NOTER :

Les dons versés à l'association,  
**y compris la cotisation**, permettent une  
**réduction d'impôts de 66%**

### BULLETIN D'ADHESION ARIMC 2012

A retourner au service Action Associative – 20 boulevard de Balmont – 69009 LYON – tél 04 72 52 13 75  
( l'adhésion inclut l'abonnement à la revue « DE NEWS A VOUS » )

J'opte pour un prélèvement automatique mensuel (comprenant adhésion et don),

de 5 €/mois     de 10 €/mois     de 15 €/mois     de ..... autre montant

**Je recevrai bientôt un formulaire d'autorisation de prélèvement.**

J'opte pour un règlement en une seule fois (vous pouvez cocher deux cases)

60 € (adhésion famille : parents et enfants **mineurs**)

10 € (personne handicapée **majeure** usager de l'ARIMC)

Je fais un don supplémentaire de: ..... €

Parent

Usager adulte

Bienfaiteur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse électronique :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal :

VILLE :

☎ :

Etablissement ARIMC :